



Département de l'économie, de  
l'innovation et du sport

Service de l'éducation physique  
et du sport

**Les Assises du sport vaudois**

# **Sport et éducation physique dans la scolarité obligatoire**



Toni Pacifico  
Service de l'éducation physique et du sport

Parlement cantonal, salle du Grand Conseil  
Vendredi 26 novembre 2021

# L'éducation physique et sportive dans l'école obligatoire

## Quelques chiffres :

- 92'250 élèves dans la scolarité obligatoire (rentrée 2021)
- 93 établissements scolaires (primaires, secondaires, primaires et secondaires)
- 9'900 enseignant-e-s, dont plus de 620 maître-sse-s spécialistes en EPS (tous degrés confondus et y compris natation et rythmique)
- Environ 700 camps sportifs scolaires chaque année (avant Covid)

# L'éducation physique et sportive dans l'école obligatoire

## Bases légales :

- 3 périodes hebdomadaires obligatoires (lois fédérale et vaudoise)
- Aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles primaires, si possible 3 moments distincts
- Dès la 9S, le groupement de 2 périodes est admis
- Les compétences des élèves sont évaluées de manière spécifique
- En principe, des journées sportives sont organisées
- Les établissements scolaires organisent des camps de sport, avec le soutien (financement) des communes
- Les établissements scolaires organisent le sport scolaire facultatif

# L'éducation physique et sportive dans l'école obligatoire

## Dans les faits :

- Les 3 périodes ne sont peut-être pas toujours données (manque de salles, problèmes organisationnels pour certain-e-s généralistes...)
- Périodes parfois regroupées (facilité organisationnelle ?)
- Nombre de camps sportifs scolaires en (légère ?) diminution
- Journées sportives de moins en moins nombreuses
- Succès stable du SSF (environ 20'000 élèves chaque année)

# L'éducation physique et sportive dans l'école obligatoire

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
EPS				
		EPS		
				EPS

**Semaine de l'écolier vaudois dès la 7P**

## Animation pédagogique en EPS (soutien aux enseignant-e-s non spécialistes)

- Interventions de maître-sse-s spécialistes en EPS auprès de maître-sse-s généralistes dans les degrés 1P à 6P
- 4 à 6 leçons par année avec les élèves en salle de sport (recommandation SEPS)
- 2 à 3 séances uniquement avec les enseignant-e-s
- 3 séances dirigées par le conseiller pédagogique de l'EPS
- Sur les 72 établissements comportant des classes primaires, 48 proposent de l'animation pédagogique en EPS (année scolaire 2021-2022)

## Sport scolaire facultatif (SSF)

- Chaque établissement scolaire organise des cours de SSF (obligation LEPS)
- Le SEPS édicte les directives pour son organisation et en assure le financement (~ 600'000 fr. / année)
- Des cours de 60' ou 90' conduits sur 4 à 20 séances
- Chaque année, quelque 20'000 élèves vaudois profitent de l'organisation de ces cours
- Bonne promotion pour les clubs sportifs locaux

## Difficultés actuelles

- Les 3 heures hebdomadaires ne sont pas données partout
- Manque d'infrastructures sportives pour l'EPS (salles et installations extérieures à construire par les communes)
- Formation des maître-sse-s généralistes parfois insuffisante (crédits ECTS)
- Risque de diminution du nombre de camps sportifs scolaires (Arrêt du TF)
- Absence de l'EPS dans l'agenda de l'élève
- Augmentation de la question «sécurité» => judiciarisation de la société...
- Nouvelle question : les cours doivent-ils être mixtes ou pas ?